

## Les dégâts invisibilisés des inégalités sociales et des discriminations racistes et sexistes

Saïd Bouamama

Source : <http://michelcollon.info>, 7 janvier 2015

*« Il y a trois sortes de violence. La première, mère de toutes les autres, est la violence institutionnelle, celle qui légalise et perpétue les dominations, les oppressions et les exploitations, celle qui écrase et lamine des millions d'hommes dans ses rouages silencieux et bien huilés. La seconde est la violence révolutionnaire, qui naît de la volonté d'abolir la première. La troisième est la violence répressive, qui a pour objet d'étouffer la seconde en se faisant l'auxiliaire et la complice de la première violence, celle qui engendre toutes les autres. Il n'y a pas de pire hypocrisie de n'appeler violence que la seconde, en feignant d'oublier la première, qui la fait naître, et la troisième qui la tue. » (Don helder Cãmara)*

Les statistiques dites « ethniques » sont interdites en France. Cette hypocrisie collective a pour résultat une sous-estimation de la violence institutionnelle de notre système social et de ses dégâts sur les personnes. Les statistiques « sociales » ne sont pas interdites (pas encore ?) et permettent une première approche de cette violence. Toutes les exploitations et dominations sont des violences. Les victimes de ces violences ne sont jamais inactives. Elles ne peuvent pas être passives. Soit elles retournent la violence vers l'extérieur, soit elles la dirigent vers elles-mêmes dans un processus d'autodestruction. La prison et l'hôpital psychiatrique sont deux analyseurs de l'ampleur de cette violence institutionnelle contre les classes populaires et plus particulièrement leurs composantes féminines et issues de l'immigration postcoloniale.

### Prison, justice et classes sociales

Bien que légales, les études sur la population carcérale à partir de l'appartenance de classe en France, sont extrêmement rares. Elles sont, de surcroît, entièrement absentes du discours médiatique et politique. Il est vrai qu'elles sont immédiatement parlantes. Le fait qu'il ne soit pas possible de citer de chiffres récents est en lui-même significatif. Il indique non pas l'existence d'un complot du silence mais la production systématique d'une occultation sociale à partir de multiples processus : déterminants des recherches scientifiques, valorisation de certaines thématiques de recherches et dévalorisation d'autres, échos médiatiques des recherches, procédures d'accès aux terrains, préoccupations des chercheurs et des labos, etc. Dans les rares travaux existants citons l'enquête de l'INSEE publiée en 2000 à partir d'un échantillon de 1700 détenus hommes.

Les employés forment ainsi 11.8 % de la population carcérale masculine, les ouvriers 49.8 % et les « sans profession » 13.7 %. Ces trois catégories sociales constituant les classes populaires, ces dernières représentent 75.3 % de la population étudiée. En comparaison les « cadres et professions intellectuelles supérieures ne représentent que 3.3 % de la population carcérale (1). Il ne s'agit pas d'un simple reflet de notre structure sociale dans les prisons. La comparaison entre la part quantitative de ces catégories dans la structure sociale et la part dans la population carcérale fait apparaître une surreprésentation incontestable : les ouvriers par exemple comptent pour 36.4 % de la population totale mais pour 49.8 % de la population carcérale.

Ces chiffres ne signifient pas l'absence de délinquance dans les autres classes sociales. Ils indiquent simplement les implicites de classes de notre système de justice. Bruno Aubusson et Thierry Godefroy (2) ont démontrés depuis longtemps l'existence de deux types de délinquances inégalement sanctionnés : celle des classes populaires dite

« délinquance traditionnelle » (vol, violence contre les personnes, trouble à l'ordre public, etc.) et celle des catégories plus aisées dite « délinquance professionnelle » (infraction financière, fiscales, infraction au droit du travail, etc.). La première fait courir le risque de la prison et la seconde au pire celui de l'amende.

La prison française reflète et amplifie la structuration en classe sociales de notre société. Ce constat banal mérite d'être répété lorsque certains à « gauche » osent proclamer que la « sécurité n'est ni de droite ni de gauche » (3). Continuer à parler de sécurité dans l'absolu sans la relier à l'insécurité sociale que génère notre système social pour les classes populaires est à la fois une ineptie et une hypocrisie. La surreprésentation des classes populaires en prison est un effet de la violence de la domination de classe.

Continuer à parler des conséquences (la délinquance, la violence du dominé, etc.) sans les relier à leurs causalités est bien un raisonnement de droite qui malheureusement tend à s'étendre largement à « gauche ».

### Prison, justice et sexe

Les femmes pour leur part sont sous-représentées en prison :

*On est effectivement là face à une très nette dissymétrie sexuelle. A toutes les étapes de la chaîne pénale, les femmes sont très largement sous-représentées en termes statistiques : elles représentent 14% des individus mis en cause par la police et la gendarmerie, 9% des personnes mises en cause par la justice et 3,4% de la population carcérale (4).*

L'explication de ce faible taux de féminité de la population carcérale ne signifie pas que les femmes soient moins actrices de violences. Elle peut également renvoyer à un traitement pénal différencié comme le souligne les deux auteures citées. La violence des hommes est en quelque sorte considérée comme normale, rationnelle, logique, naturelle. Celle des femmes comme anormale, irrationnelle, illogique et non naturelle. La violence des hommes aurait donc à être punie alors que celle des femmes à être « soignée ». La négation de la violence des femmes a ainsi pour conséquence sa pathologisation c'est-à-dire la négation de ses causalités sociales c'est-à-dire encore l'occultation de son caractère de réponse aux violences sociales subies. Nous retrouvons ici les vieilles théorisations sexistes du « tempérament » et de l'hystérie féminine (5).

Si nous portons notre regard du côté de la dépression, de la consommation de médicament, de l'hôpital psychiatrique, etc., les proportions sont inversées. Les raisons n'ont rien à voir avec les hormones mais avec les violences subies d'une part et par un traitement médical sexué d'autre part :

*Plusieurs travaux ont démontré que loin d'être objectifs dans ce domaine, les médecins avaient au contraire des biais systématiques. Ainsi, devant des symptômes identiques, les médecins prescrivent plus facilement des tranquillisants s'ils ont affaire à une femme plutôt qu'à un homme, considérant plus souvent que la maladie est due entièrement ou partiellement à la dépression (6).*

**La « vulnérabilité » dont nous parlons n'est pas liée aux différences biologiques mais aux multiples discriminations que les femmes subissent au long de leur trajectoire c'est-à-dire encore aux violences sociales et systémiques.**

### Prison, justice et race

L'état de la statistique empêche d'avoir un regard objectif sur la réalité carcérale selon l'origine. L'absence d'analyse incluant la donnée de l'origine laisse la voie ouverte à une instrumentalisation par l'extrême droite. Des constats d'apparentes évidences fleurissent dans la presse d'extrême-

droite et étendent leurs métastases bien au-delà : « Les prisons sont majoritairement peuplées de noirs et d'arabes » ou « la grande majorité des détenus sont musulmans » selon l'actualité dominant la période. Ces « constats » sont avancés en appui à une argumentation affirmant explicitement ou suggérant implicitement « qu'il y a « quelques choses » (la culture, l'éducation, la religion ...) qui relie la délinquance et l'immigration de façon substantielle (7) ».

Laurent Mucchielli met en évidence dans l'article ci-dessus cités deux biais dans ce type d'affirmation : 1) « *Il est exact que, dans les maisons d'arrêt, et surtout dans celles situées à proximité des grandes agglomérations, la majorité des détenus ne sont pas blancs de peau. Mais ce qui est vrai dans les maisons d'arrêt de Fresnes ou de Fleury-Merogis (région parisienne) ne l'est pas forcément dans celles de Saint-Brieuc ou d'Agen* » ; 2) « *la population carcérale ne se réduit pas aux maisons d'arrêt. Si l'on observe les Centrales accueillant des longues peines, et notamment des condamnés pour crimes sexuels, le constat est souvent inverse : la majorité des détenus y ont la peau blanche* (8) ».

Les causalités ne sont donc pas de type culturaliste. Il existe cependant réellement une surreprésentation des noirs et des arabes dans les prisons proches des grandes agglomérations. « C'est l'aboutissement, souligne la juriste et criminologue Fabienne Brion, « logique » de toute une politique d'exclusion et de répression » (9). Nous pouvons même, selon moi, utiliser l'expression de « carrière de discriminé » dans laquelle les discriminations racistes subies dans la vie sociale (dans la recherche de stage au cours de la scolarité (10), dans l'orientation (11) scolaire ou de formation, dans l'accès à l'emploi (12), dans la recherche d'un logement (13), etc.) sont complétées par un contrôle au faciès récurrent (14).

Les discriminations sociales et leurs effets économiques, la surveillance particulière, le contrôle policier d'exception et ses effets d'humiliation (15) suscitent inévitablement des réactions qui conduisent plus fréquemment devant la justice (16) (petite délinquance, rébellion à agent, fraude dans les transports en commun, etc.). La confrontation à la justice est, à son tour, un autre moment de confrontations avec la discrimination raciste : celle de notre système judiciaire. « Nous sommes face à une justice, résume le criminologue Sébastien Roché, qui concentre son énergie à condamner des jeunes d'origine étrangère » (17).

Après de longue année de négation, les données de la recherche sont désormais suffisantes pour attester d'une discrimination raciste systémique impactant violemment les trajectoires des étrangers en France mais aussi les français issus de l'immigration postcoloniale. La non prise en compte de cette question sociale majeure par les programmes des différentes organisations de « gauche » ou sa relégation à une place secondaire est explicative du décalage grandissant entre les classes populaires et ces organisations. Le résultat dans les urnes a été nettement palpable aux dernières municipales.

### **Classe, race, sexe et hôpital psychiatrique**

Ma préoccupation sur les effets en « maladie mentale » des inégalités sociales et discriminations racistes et sexistes est issue d'un constat récurrent lors de conférences dans les quartiers populaires. A chaque fois que j'abordais la question des conséquences des discriminations subies sur les trajectoires et que je citais parmi de nombreuses autres (repli sur soi, intégration du stigmate, violence sur soi, etc.), la « maladie mentale », le débat tendait à se focaliser sur ces dernières. A l'issue du débat, systématiquement des personnes venaient me faire part de leur vécu personnel en la matière (un parent, un ami, un voisin, etc.). Cette présence récurrente du thème était en dissonance avec le silence politique, médiatique, de la recherche sur cette question. La

violence des discriminations subies conduit à des fragilisations mentales destructrices conduisant fréquemment à l'hôpital psychiatrique. Cette conclusion est une banalité pour les habitants des quartiers populaires.

Le facteur « classe sociale » peut s'approcher par le biais de ce qui est appelé « souffrance psychique d'origine sociale » pour la distinguer « d'une perspective étiologique ou causaliste de nature médicale » (18). Les processus de paupérisation et de précarisation qui depuis plus de trois décennies diffusent une insécurité sociale dans les classes et quartiers populaires ne se traduisent pas seulement en baisse du niveau de vie ou en accès plus difficile aux biens et services, mais également en effets psychique. Le psychiatre des hôpitaux et directeur scientifique de l'observatoire national des pratiques de santé mentale, Jean Furtos, décrit ces effets comme suit :

Pourquoi « souffrance » ? Parce qu'il s'agit d'un mot de sens commun qui n'a pas besoin d'être défini et qui ne se déduit pas d'une localisation anatomique, comme la douleur organique d'une rage de dents ou d'un rhumatisme chronique ; il s'agit d'une douleur d'existence, d'une souffrance qui peut certes accompagner une douleur organique mais aussi l'humiliation, le mépris social, ou pire l'indifférence. Cette souffrance est « psychique » parce qu'elle est soumise au travail psychique qui peut être sidéré, comme dans le traumatisme traumatisant, ou plus ou moins élaboré (19).

Le facteur « race » laisse apparaître des effets aussi destructeurs sur la santé mentale des racisés. Le constat d'une surreprésentation de la psychose pour les populations issues de l'immigration est établi par plusieurs études épidémiologiques. Ainsi l'étude du docteur Ali Amad et de son équipe de recherche sur le département du Nord publiée en 2013 permet par de « valider l'existence du sur-risque de schizophrénie pour les populations immigrées en France, et leurs descendants » (20). Ce sur-risque est mesuré au moins jusqu'aux petits-enfants d'immigrés (21). Les explications dominantes de ce constat qui pendant longtemps se sont centrées sur des explications à tendances biologistes et culturalistes s'orientent désormais de plus en plus vers la prise en compte des inégalités et des discriminations :

*L'insuffisance des explications génétiques ou neurodéveloppementales (rôle des virus neurotropes, des troubles obstétricaux, du déficit en vitamine D notamment) avancées à la fin du XXème siècle associée au manque de pertinence de la thèse de l'erreur diagnostique due à une mécompréhension transculturelle ont amené la communauté scientifique à se pencher plus en détail sur les causes sociales. Différentes études ont ainsi porté sur le rôle de « l'adversité sociale » (social adversity), du sentiment « d'échec social » (social defeat) ou de la discrimination. La conjonction de facteurs psychosociaux défavorisant (isolement, chômage, exclusion, discrimination) vulnérabiliserait les personnes à l'égard de phénomènes pré-psychotiques puis psychotiques en cas de pérennisation de l'état d'adversité (22).*

Les discriminations sexistes ont des conséquences tout autant dramatiques. Ici aussi les explications biologistes tendent à masquer l'ampleur des violences sociales subies productrices d'une « vulnérabilité sociale ». Les témoignages de 25 femmes salariées recueillies par Nadine Jasmin fait apparaître les conséquences suivantes des violences quotidiennes subies au travail et à l'extérieur de l'entreprise : « perte de confiance en soi, détresse, souffrance, isolement, repli, avec leur cortège de symptômes et de conséquences psychosomatiques. Tout aussi graves : la démotivation, le doute, la défiance, l'écœurement, la blessure morale » (23).

Quelques chiffres complémentaires non exhaustifs permettent d'approcher l'ampleur de la violence systémique subie par les femmes : 65 % des tentatives de suicide (24) sont le fait de

femmes pour un nombre total estimé entre 176 000 et 200 000 ; dans neuf cas sur dix l'anorexie et la boulimie concernent des femmes (25) pour un total de 30 000 à 40 000 personnes par an pour la première et 220 000 pour la seconde (26) ; une femme sur cinq contre un homme sur dix sont sujet à la dépression (27) ; etc.

Pour être diffuse, la violence systémique des inégalités de classes et des discriminations sexistes et racistes n'en est pas moins une violence destructrice s'attaquant à l'intégrité physique et psychique. Frantz Fanon a démontré depuis bien longtemps déjà le mécanisme de cette violence subie à propos du racisme. Sans la prise de conscience des causes sociales et de la violence systémique subie, le dominé intériorise la responsabilité de sa situation : « S'il y a complexe d'infériorité, c'est à la suite d'un double processus : -économique d'abord ; - par intériorisation ou, mieux épidermisation de cette infériorité ensuite » (28). Le même auteur a également souligné la tendance à retourner contre soi la violence lorsque qu'aucun horizon d'émancipation collectif n'est disponible. Parlant de la violence coloniale et de ses effets sur le colonisé, il précise : « Cette agressivité sédimentée dans ses muscles, le colonisé va la manifester d'abord contre les siens. C'est la période où les nègres se bouffent entre eux ... » (29).

La violence subie a besoin d'un canal d'expression politique collectif faute de quoi, elle se transforme en violence autodes- tructrice. Nous n'avons pas le choix : l'auto-organisation ou la destruction, l'émancipation collective ou la barbarie.

--

1. Francine Cassan et Laurent Toulemon, L'histoire familiale des hommes détenus, INSEE première, n° 706, avril 2000, p. 2.
2. Bruno Aubusson et Thierry Godefroy, Les forces cachées de la justice, Le Centurion, Paris, 1980, et Condamnation et condamnés. Qui condamne-t-on ? à quoi ? Pourquoi ?, Service d'études pénales et criminologiques, Doc n° 29, 1981.
3. Manuel Valls, Entretien au Parisien, 29 juillet 2013.
4. Coline Cardin et Geneviève Pruvost, Penser la violence des femmes, La Découverte, Paris, 2012.
5. Elsa Dorlin, La matrice de la race. Généalogie sexuelle et coloniale de la Nation française, La Découverte, Paris, 2006.
6. Carole Sereni, Daniel Sereni, On ne soigne pas les femmes comme les hommes, Odile Jacob, Paris, 2002.
7. Laurent Mucchielli, Délinquance et immigration : des préjugés à l'analyse, L'essor de la gendarmerie nationale, n° 457, mai 2013, p. 16.
8. Ibid, p. 16.
9. Fabienne Brion, Réflexion, in Jean Pierre Borloo, Pauvre justice ou l'inégalité des citoyens devant la loi, EPO, Bruxelles, 1997, p. 155.
10. Fabrice Dhume-Sonzogni, Entre l'école et l'entreprise : la discrimination en stage. Une sociologie publique de l'ethnisation des frontières scolaires, Presses universitaires de Provence, Aix-en-Provence, 2014.
11. Fabrice Dhume, Suzana Dukik et Séverine Chauvel, Orientation scolaire et discrimination. De l'(in)égalité de traitement selon l'origine, HALDE-Documentation française, Paris, 2011.
12. Jean François Amadiou, Le poids des apparences, Odile Jacob, Paris, 2002 ou encore : E. Cediey et F. Foroni, Les discriminations à raison de « l'origine » dans les embauches en France selon la méthode du Bureau International du Travail, BIT, Genève, 2006.
13. Simon Patrick, Chafi Malika, Kirszbaum Thomas, Les Discriminations raciales et ethniques dans l'accès au logement social, Groupe d'Etude et de lutte contre les discriminations, Paris, 2001.
14. Fabien Jobard et René Lévy, Police et minorités visibles : les contrôles d'identité à Paris, Open society, New York, 2009.
15. Didier Fassin, La force de l'ordre : une anthropologie de la police des quartiers, Seuil, Paris, 2011.

16. Laurent Mucchielli, Aurore Delon, Christophe Daadouch et Manuel Boucher, Justice des mineurs et émeutes urbaines, CLARIS la revue, n° 1, octobre 2006 ou encore Daniel Welzer-Lang, et Patrick Castex, Comparutions immédiates : quelle justice ?, Eres, Paris, 2012.
17. Cité dans Anais Moutot, L'immigration responsable de la délinquance ?, <http://presumeinnocent.com/objectio...>, consulté le 24-12-2014.
18. Jean Furtos, Les effets cliniques de la souffrance psychique d'origine sociale », Souffrance et société, Mental'idée, N° 11, p. 24.
19. Ibid, p. 24.
20. Edouard Leaune et Halima Zeroug-Vial, Psychose et migration : entre clinique, épidémiologie et politique, Rhizome, n° 52, juin 2014, p. 14.
21. Ali Amad, Dewi Guardia, Julia Salleron, Pierre Thomas, Jean-Luc Roelandt et Guillaume Vaiva, Increased prevalence of psychotic disorders among third-generation migrants : Results from the French Mental Health in General Population survey, Schizophrenia Research, volume 147, juin 2013.
22. Edouard Leaune et Halima Zeroug-Vial, Psychose et migration : entre clinique, épidémiologie et politique, op.cit., p. 14.
23. Nadine Jasmin, Exploitées. Le travail invisible des femmes, Eclats de Voix, Paris, 2009, p. 145.
24. Etat des lieux du suicide en France, Ministre des Affaires sociales et des droits des femmes, <http://www.sante.gouv.fr/etat-des-l...> , consulté le 2 Janvier 2015.
25. Nathalie Godard et Bruno Falissard, Troubles des conduites alimentaires : un adolescent sur quatre concerné, La santé de l'homme, n° 394, mars-avril 2008, p. 16.
26. La lettre du réseau de Santé-Ville-Hôpital en addictologie, n° 27, mai 2013, p. 1.
27. La dépression en France (2005-2010), La santé de l'homme, n° 421, septembre-octobre 2012, p. 43.
28. Frantz Fanon, Peau noire, masques blancs, Seuil, Paris, 1952, p. 8.
29. Frantz Fanon, Les damnés de la terre, La Découverte, Paris, 2002, p. 53.